

Caisse cantonale de chômage
Succursale de Sierre
Rte de la Bonne-Eau 20
3960 Sierre

Contact
☎ 027 606 15 00
✉ cch-sierre@admin.vs.ch
🌐 www.vs.ch/cch

LA CAISSE CANTONALE de chômage

★ vous accompagne dans vos démarches

Accès



DIV016_004-03-2023



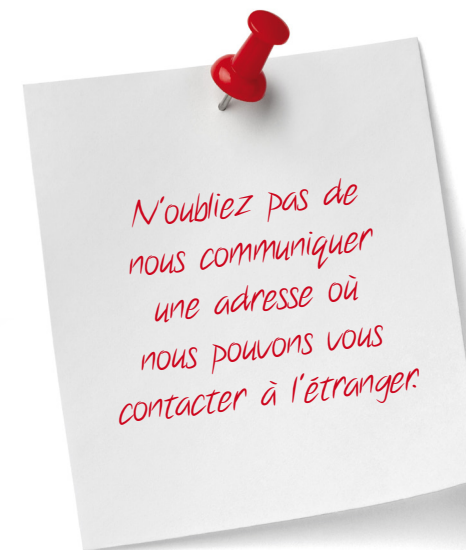
Information aux travailleurs étrangers

Nos collaboratrices et collaborateurs se tiennent des plus volontiers à votre disposition pour vous renseigner si nécessaire.

LA CAISSE CANTONALE

de chômage

★ vous accompagne dans vos démarches



N'oubliez pas de nous communiquer une adresse où nous pouvons vous contacter à l'étranger.

INFORMATION ★ aux travailleurs étrangers

Le formulaire U1

Le formulaire U1 permet d'attester des périodes d'assurance ou d'emploi effectuées en Suisse ou dans un pays de l'UE.

Ces périodes sont déterminantes pour savoir si un travailleur a droit à des prestations de chômage dans le pays dans lequel il fait valoir un droit au chômage.

Autorité compétente

Notre caisse est compétente pour établir ce formulaire, indépendamment du canton dans lequel vous avez exercé votre activité.

Si vous avez perçu des prestations de chômage en Suisse, vous devez vous adresser à votre caisse pour l'établissement de ce formulaire.

Comment obtenir le formulaire U1 ?

Veillez nous transmettre, en passant à nos bureaux, par courrier postal ou par e-mail (pièces jointes en format .pdf), les documents suivants :

Formulaires

- ★ **Demande d'établissement d'un formulaire U1** dûment remplie
- ★ **Attestation de l'employeur internationale** dûment remplie par tous les employeurs qui vous ont occupé. La plupart des employeurs possèdent ce document.

Ces formulaires peuvent être téléchargés sur notre site internet (www.vs.ch/cch - Travailleurs étrangers - Comment obtenir le formulaire PDU1).

Copies

- ★ Fiches de salaire
 - ★ Lettre de résiliation si existante
 - ★ Contrat de travail
 - ★ Pièce d'identité
-